

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 10 mai 2021

Présents :

LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, LE ROLLAND Annie, PERCHOC Héléna, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : PINSON Zofia

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, des élus ont rencontré des représentants de la société VENSOLAIR, qui porte un projet de développement éolien à proximité du parc existant de Crec'h Morvan. Monsieur Philippe LE JONCOUR et Madame Sylvie STEUNOU pouvant être considérés comme intéressés n'étaient pas présents. L'avis du Conseil Municipal sur ce projet sera émis ultérieurement, après réflexion des participants à la réunion.

Créances admises en non valeur

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, une somme de 105 € a été prévue au compte 6541 « créances admises en non-valeur » pour l'effacement de dettes déclarées irrécupérables par la trésorerie. Une famille doit la somme de 102,13 € depuis 2017. Le trésorier ne parvient pas à récupérer cette somme auprès de la famille, ni de la CAF. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler cette dette en admettant la créance en non valeur pour la période de 2017 pour un montant total de 102,13 €.

Décision modificative

Monsieur le Maire annonce que suite au vote du budget, lors de la saisie dans le logiciel, une erreur matérielle s'est produite. Les comptes 023 et 021 du budget de la commune ne sont pas équilibrés : le compte 023 (virement à la section d'investissement) est crédité de 78 002,33 € tandis que le compte 021 (virement de la section de fonctionnement) ne reçoit que 77 897,33 €. La différence de 105 € doit être régularisée par décision modificative. Il est proposé d'augmenter le compte 021 de 105 € et d'affecter cette somme supplémentaire au budget prévu pour les travaux de réfection intérieure du presbytère.

Section	Sens	Chapitre	Compte	Désignation	Montant
Invest.	R	021		Virement de la section de fonctionnement	+ 105,00 €
Invest.	D	23	2313	Op.174 – Réfection intérieur presbytère	+ 105,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

Devis vestiaires stade de foot

Monsieur le Maire précise que suite à sa candidature à l'appel à projets de fin d'année 2020 dans le cadre du plan de relance du département, la commune a reçu un accord de subvention de 25 362 € correspondant à 57,90 % d'une dépense HT de 43 800 € subventionnable pour la réfection des vestiaires du terrain de foot. Les travaux doivent impérativement être réalisés avant le 31 décembre 2021.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour les travaux. Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} Adjoint au Maire en charge des travaux présente les devis qui s'établissent comme suit :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
<u>Lot Electricité et VMC</u>		
BCJB – ROSTRENEN	12 368,81 €	17 842,57 €

<u>Lot plomberie</u>		
PROXI SERVICE – ROSTRENEN	9 109,85 €	10 931,82 €
<u>Lot menuiseries</u>		
PAMPANAY – LANRIVAIN	9 690,76 €	11 628,91 €
<u>Lot isolation par l'extérieur et bardage</u>		
PAMPANAY – LANRIVAIN	11 680,00 €	14 016,00 €
<u>Mise aux normes assainissement</u>		
GUEGAN TP	4 283,63 €	4 711,99 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres proposées pour un montant total de 47 133,05 € HT, soit 59 131,29 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

Devis voirie terrain de foot

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de réaliser un parking à proximité du terrain de foot pour sécuriser le stationnement lors des matches à LANRIVAIN. Madame Anne LE GALL, Conseillère municipale déléguée à la voirie, annonce que l'entreprise GUEGAN TP a été consultée pour réaliser un terrassement en déblai-remblai au bull y compris le compactage afin de rendre praticable le terrain communal attenant au stade. Le devis de l'entreprise s'élève à 3 339,00 € HT, soit 4 006,80 € TTC pour 900 m² de travaux. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'offre de l'entreprise GUEGAN TP pour un montant de 3 339,00 € HT, soit 4 006,80 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à valider le devis.

Devis voirie Douaros

Monsieur le Maire annonce que l'exploitant des poulaillers de production d'œufs de Douaros demande à ce que le chemin soit repris car les camions menacent d'arrêter la collecte en raison du mauvais état du chemin d'exploitation. Madame Anne LE GALL, Conseillère municipale déléguée à la voirie, annonce que l'entreprise GUEGAN TP de ROSTRENEN a été consultée pour réaliser un terrassement pour reprendre le chemin et fournir et mettre en œuvre du 0/31.5 sur une épaisseur de 10 cm pour le niveler. Le montant du devis de l'entreprise s'élève à 6 529,62 € HT soit 7 835,54 € TTC pour 1 125 m² de chemin à reprendre. L'élagage des bois de bord de chemin est réalisé. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise GUEGAN TP pour un montant de 6 529,62 € HT, soit 7 835.54 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à valider le devis.

Devis bornage acquisition de l'accès à Cosquer Stoup

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne LE GALL, Conseillère municipale déléguée à la voirie qui annonce que suite à la décision du Conseil Municipal d'acquérir l'accès au village de Cosquer Stoup, aujourd'hui sur terrain privé, un géomètre a été consulté pour réaliser la division de parcelle. Le devis s'élève à 1 130 € HT, soit 1 356 € TTC par M. JANKOWSKI, géomètre à CARHAIX. Avant la mise au vote, Madame Hélène PERCHOC, Conseillère Municipale concernée par cette affaire, annonce ne pas prendre part au vote. Après la délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'offre du géomètre ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Personnel communal : temps de travail de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe exerçant les fonctions d'ATSEM

Monsieur le Maire annonce que la durée hebdomadaire de service (DHS) annualisée de l'ATSEM était initialement de 31 h. A compter de la rentrée scolaire de 2015 et de la mise en place des TAPS, la DHS a été augmentée à 32,5 h hebdomadaires annualisées afin de pourvoir aux nécessités de service de l'école et de la

garderie le mercredi matin. A la fin de ce dispositif en juillet 2019, la DHS n'a malheureusement pas été réévaluée. Or, il se trouve qu'à ce jour en réalisant les temps de service qui lui sont demandés à savoir 7h30-12h00 et 12h45-17h30 (soit 9h15 min / 9,25 h) chaque jour d'école auxquels s'ajoutent 78 heures de travaux d'entretien à réaliser pendant les congés scolaires, la DHS de l'ATSEM est arrêtée à 30 heures et 26 minutes, soit 30,44 h hebdomadaires selon les calculateurs de temps de travail proposés par le Centre de Gestion. Il est donc proposé une diminution de DHS à 31 heures hebdomadaires annualisées. Cette diminution de temps de travail étant inférieure à 10 % de la DHS actuelle, il est possible d'y procéder par délibération du Conseil Municipal sans consultation de la Commission Administrative Paritaire. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'abaissement du temps de travail de ce poste à 31 heures hebdomadaires annualisées.

Questions Diverses

- Monsieur le Maire annonce que les élections régionales et départementales se tiendront les 20 et 27 juin 2021. Ces élections se déroulant le même jour il sera nécessaire de faire appel à 11 assesseurs supplémentaires par journée de vote afin de tenir des permanences de 2 h 30 aux bureaux de vote. Les assesseurs volontaires peuvent aussi tenir permanence pour les deux tours. Tout électeur de la commune peut être désigné assesseur. En raison des contraintes sanitaires, les assesseurs devront, soit être vaccinés contre le Covid 19 (1^{ère} dose minimum), soit présenter un test PCR négatif de moins de 48 heures au moment de leur permanence au bureau de vote. Des créneaux de vaccination dédiés sont mis en place et une attestation du Maire permet d'y accéder. Les volontaires doivent se faire connaître en mairie dans les meilleurs délais et impérativement avant le 19 mai 2021.
- Monsieur le Maire annonce que le déploiement du réseau principal de fibre devrait intervenir dans les jours à venir. Deux réunions techniques se tiendront avec l'entreprise chargée des travaux semaine 20.
- Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} adjoint au Maire en charge du sport-tourisme-culture-fleurissement, annonce que la PLB Muco passera sur le territoire communal les 03 et 04 juillet prochains. Deux circuits emprunteront les voies communales.
- Monsieur le Maire annonce que des personnes souhaitent acquérir les anciens ateliers de menuiserie qui sont situés à proximité de l'épicerie. Les bouteilles de gaz ont été installées sur le terrain privé appartenant à ce bâtiment. La propriétaire actuelle et les futurs acquéreurs demandent le déplacement de ce stockage. Les élus iront voir l'exploitant de l'épicerie afin d'étudier les différentes possibilités d'implantation.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a été contacté le jour même au sujet du concours de chevaux annuel. Celui-ci devrait bien avoir lieu à la mi-juillet, la date restant à définir, si les conditions sanitaires et réglementaires en vigueur le permettent.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu une demande de mise à disposition de Madame Patricia LUZE, cantinière. Le poste sera vacant à la rentrée scolaire de septembre. Il propose qu'un appel à candidature pour son remplacement soit réalisé dans les meilleurs délais.

Aucun Conseiller municipal présent n'ayant de point à ajouter, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Zofia PINSON,
Conseillère Municipale.



